

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1167 rapportant celui n° 1108 du 16 septembre 1946.

n° 1167

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1946

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro

30 septembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire : Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944 réorganisant la milice indigène en Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 1108 du 16 septembre 1946 expulsant du territoire de la Côte française des Somalis l'ex-milicien de Irc classe Dahir Mahammoud (matricule 904),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1108 du 16 septembre 1946 concernant l'ex-milicien de 1er classe Dahir Mahammoud est rapporté, l'intéressé ayant été retenu par les autorités anglaises à cause d'épidémie de malaria.

Art. 2

— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.